Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260605-DELIB_202606_08-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026 n°8

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le CINQ JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17

PRESENTS : M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU,

EXCUSES :
M. Loïc LORRE ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,
Mme Séverine CARLIER, ayant donné procuration à M. François GRAIGNIC

Mme Isabelle MORANT a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 29 mai 2026

8- CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET 30 HEURES SEMAINE

Suite à un départ en retraite Il a été décidé de remplacer l'agent uniquement sur les temps périscolaires à temps non complet. Le temps de travail est estimé à un temps annualisé de 30 heures semaine en ajoutant les périodes extrascolaires.

Il est proposé de renouveler ce poste contractuel pour 1 an afin de pouvoir refaire un bilan des besoins à partir de la rentrée 2027 et éventuellement d'ajuster ce poste par la suite.

Au grade d'adjoint d'animation territorial. 1er échelon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (19 voix favorables)**

- **DECIDE La création d'un poste contractuel à temps non complet (30 heures semaine annualisées) pour 1 an soit du 25 août 2026 au 24 août 2027. Au grade d'adjoint d'animation territorial. 1er échelon**

- **Applique à cet emploi les dispositions relatives au régime indemnitaire du personnel communal.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire
Olivier JAVAUDIN

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

La secrétaire
Isabelle MORANT